

Parmi les 145 manuscrits médiévaux de la médiathèque de Poitiers, certains conservent des indices qui permettent de connaître leurs propriétaires

Par Régis Rech Photos Olivier Neuillé - Médiathèque François-Mitterrand

Les livres et leurs possesseurs

Suports privilégiés de la culture savante – et donc le plus souvent latine – à l'époque médiévale, vecteurs de la transmission des textes littéraires de leur époque, mais aussi de l'Antiquité classique, les manuscrits médiévaux sont aussi des objets qui offrent des témoignages très concrets de leur fabrication, de leur conservation et de leur circulation. Au Moyen Âge, le livre est un objet rare, dont la fabrication demande du temps et des matières premières coûteuses. Son prix élevé explique que les possesseurs n'hésitaient pas à écrire leur nom sur les premiers feuillets, pour dissuader les voleurs.

Ces mentions d'appartenance, que l'on appelle ex-libris, ne sont pas rares parmi les 145 manuscrits médiévaux aujourd'hui conservés à la médiathèque de Poitiers. Elles étaient plus nombreuses à l'origine, mais un certain nombre d'entre elles ont été effacées au cours des siècles, pour des raisons quelquefois peu avouables, et restent illisibles, même sous les rayons ultraviolets de la lampe de Wood.

Epars, fragmentaires, les ex-libris et autres témoignages des différents possesseurs constituent des éléments essentiels pour reconstituer l'histoire des manuscrits, depuis leur confection jusqu'à leur entrée dans les collections publiques. Ils nous permettent aujourd'hui d'appréhender – avec beaucoup de zones d'ombre – l'origine des fonds conservés à la médiathèque.

Jusqu'au XII^e siècle, les bibliothèques de particuliers restent rares ; seuls quelques nobles épris de culture et des dignitaires ecclésiastiques possèdent des livres. Il n'est donc pas étonnant que les mentions d'appartenance les plus anciennes se rattachent à des établissements religieux – abbayes, prieurés, communautés canoniales. Ainsi les manuscrits (ms.) 15 (284), transcription des grands et petits prophètes de l'Ancien Testament, 64 (223), recueil d'œuvres de saint Augustin, ou 75 (208), recueil d'ouvrages de Hugues de Saint-Victor, appartenaient-ils à l'abbaye cistercienne de La Merci-Dieu, fondée en 1150 non loin de La Roche-Posay.

Le ms. 63 (176), contenant un traité attribué à saint Augustin, appartenait quant à lui à la collégiale Saint-Pierre du Dorat, en Limousin. Son ex-libris se caractérise par une formule d'anathème, sensée effrayer les éventuels voleurs : *«Ce livre est à Saint-Pierre du Dorat. Quiconque le dérobera ou l'emportera en quelque occasion que ce soit, ou bien effacera ces quelques mots, qu'il subisse les peines du Tartare !»*

Ces formules d'anathème, nombreuses dans la première moitié du Moyen Âge, se raréfient ensuite. Aux XIV^e et XV^e siècles, beaucoup de possesseurs se font plus réalistes. Ainsi un moine de Clairvaux, étudiant à Paris au collège Saint-Bernard, promet à celui qui lui rapportera son livre de trinquer avec lui à la taverne de la Pomme de pin !

Régis Rech est conservateur à la médiathèque François-Mitterrand de Poitiers, responsable du fonds patrimonial.

Page de droite :
Livres des sentences de Pierre de Lombard (XIII^e).

Ci-contre :
Le «ticket de caisse» médiéval cousu à la fin des Commentaires moraux sur le livre de Job de Grégoire le Grand (XIV^e).



LES BIBLIOTHÈQUES DE PARTICULIERS

A partir du XIII^e siècle, les bibliothèques de particuliers se développent : nobles puissants et princes de l'Église, comme auparavant, mais aussi universitaires, simples curés ou bourgeois. La plupart des ex-libris des manuscrits de la médiathèque se rapportent à de tels possesseurs : un exemplaire du *Grecismus* d'Evrard de Béthune – il s'agit d'un traité de grammaire latine – du XV^e siècle (ms. 902) appartenait à Guillaume de Bonneville, puis à Richard de Bonne-

ville, tous deux curés de «Boniolo» ; un coutumier du Poitou de la même époque (ms. 369 (198)) à P. Lavergne et à «maistre Foulques Favereau» ; un exemplaire du *Livre des sentences* de Pierre Lombard du XIII^e siècle (ms. 80 (58)) à un certain Jean Fouquet, curé de Montreuil ; le ms. 185 (325), un recueil de traités de médecine du XV^e siècle, à «Jacques Garnaud maçon demourant / à Montresor ches monseigneur le conte du / Bouchage quapitaine du mons / Sainct Michel» ; le ms. 72 (239), un exemplaire du *Liber pastoralis* de Grégoire le Grand, au chanoine d'Angers Martin Berruyer. Cette liste n'est pas limitative. Le possesseur d'un manuscrit n'est pas nécessairement le commanditaire de sa fabrication. Les livres écrits sur du parchemin sont suffisamment solides pour traverser les siècles – s'ils échappent aux incendies, aux inondations et aux rongeurs ! Ils peuvent s'acquérir par héritage, quelquefois par don, le plus souvent par achat. On garde la trace de telles transactions.

Ainsi, un exemplaire du XIII^e siècle ou du début du XIV^e siècle du plus célèbre manuel de théologie du Moyen Age, le *Livre des sentences* de Pierre Lombard (ms. 79 (54)), offre-t-il en fin de volume la note

suivante : «*Moi, un tel, [le nom de l'acheteur a été gratté pour être remplacé par le mot tel] j'ai acheté ce texte à Denis Courtillier, libraire, en présence des maîtres Pierre Gerland et de Denis Cythaud, l'an du Seigneur 1435, le 29^e jour du mois de décembre.*»

Suit immédiatement une autre note : «*Moi, Jean Chauslon, secrétaire de la très illustre princesse et très chrétienne reine, j'ai acheté ce livre à Junien de Langlée, libraire au palais du roi à Paris, le 9^e jour du mois de mai, l'an du Seigneur 1452, en présence des maîtres N. Boutillier, secrétaire du roi, Jean Sabourin et plusieurs autres personnes.*»

En dix-sept ans, ce livre a donc été vendu à deux reprises par des libraires professionnels. A chaque fois, l'acheteur a pris soin de noter le nom du vendeur, la date de la transaction et le nom des témoins, pour servir de garants en cas de litige.

L'exemplaire des *Commentaires moraux sur le livre de Job* du pape Grégoire le Grand copié au XIV^e siècle et coté 68 (41) présente une particularité tout à fait remarquable. Une quittance sur parchemin cousue à la fin du manuscrit – sorte de ticket de caisse médiéval – nous renseigne abondamment sur le vendeur et le prix de la transaction : «*Je Pasquier Bonhomme l'un des quatre principaulx libraires de l'université de Paris confesse avoir vendu ce présent livre [...] à vénérable et discrète personne maistre [le nom a été gratté] le pris et somme de vint escus avec ung brévière de Romme, lequel m'a baillé en grant volume pour chambre ; lesqueulx livres promes garentir envers tous et contre tous et me tien pour content et bien payé. Tesmoing mon signe manuel cy mis le XI^e jour de décembre mil IIIcLXXIII.*»

Ce Pasquier Bonhomme, qui exerçait le commerce de la librairie à Paris dès 1468, est bien connu des historiens du livre : il est le premier Français qui ait, à Paris, embrassé la profession d'imprimeur et publié un ouvrage en français (les *Chroniques de France*, en 1476).

POUR EN SAVOIR PLUS

La Vie de sainte Radegonde
par Fortunat. Poitiers, Bibliothèque municipale, manuscrit 250 (136), sous la direction de Robert Favreau, Le Seuil, 1995.

Riches heures de Poitiers, par M.-H. Hurtaud, J.-M. Compère, F. Dufrent [Exposition en 1998], Médiathèque François-Mitterrand, 1998.

Portraits d'écrivains : la représentation de l'auteur dans les manuscrits et les imprimés du Moyen Age et de la première Renaissance, par E. Palazzo, R. Rech, M. Bobin [Exposition en 2002], FFCB, 2002.



LA BIBLIOTHÈQUE DE GUI BERNARD

Huit manuscrits portent encore l'ex-libris d'un ancien évêque de Langres, Gui Bernard, comme le 87 (224) : «*Ce livre est à Gui, évêque-duc de Langres et pair de France.*» D'origine tourangelle ou angevine Gui Bernard (1410-1481) – à ne pas confondre avec le célèbre inquisiteur et chroniqueur Bernard Gui –, fut successivement chanoine de Saint-Martin de Tours, archidiacre de Tours, chanoine puis évêque de Langres. Rien, dans ses origines familiales ou dans son cursus, ne le rattache au Poitou, et seul le hasard explique qu'aujourd'hui une partie de sa bibliothèque se trouve à Poitiers. A sa mort, il légua sa bibliothèque au chapitre cathédral de Langres ; au XVII^e siècle, Charles Madelon de la Frézelière,

évêque de La Rochelle, racheta une partie de cette bibliothèque, qu'il légua à son tour au collège des jésuites de Poitiers en 1702.

Le ms. 211 (100), un exemplaire du *Policraticon* de Jean de Salisbury, témoigne d'une transaction entre l'évêque de Langres et un particulier.

«Ce livre appartient à Raoul Vitrier de Reims, frère germain du dit seigneur Jacques Vitrier, sous-prieur de Saint-Rémi de Reims ; il a été acheté par lui au prix d'un marc d'argent versé à ce dernier.» Suit une autre note, précisant le changement de possesseur : «Ce Raoul m'a vendu à moi, G[ui], évêque-duc de Langres et abbé de Saint-Rémi, ce livre pour le prix d'un noble d'or très pur, le 8^e jour de novembre 1477.» Gui Bernard n'a pas constitué sa bibliothèque qu'à partir de commandes ou d'achats ; il a aussi usé de son autorité épiscopale, comme nous le montre cette note transcrite dans le ms. 22 (104), conservant les postilles sur l'Apocalypse et les Actes des Apôtres : «Ce livre que possédait frère Jean Canut, prêtre, de l'ordre des frères prêcheurs, détenu dans la prison du révérend père et seigneur dans le Christ, le seigneur évêque de Langres, à cause de certains délits que – disait-on – le frère avait commis et perpétrés, ce livre donc demeura dans les mains dudit révérend...»

LES ARMOIRIES

Certains possesseurs particulièrement prestigieux ne prennent pas la peine d'écrire leur nom sur leurs ouvrages ; en revanche, ils peuvent faire représenter leurs armoiries. Ainsi, le livre de prières de Jeanne de Laval (ms. 41 (202)) porte, au f. 22, les armes de cette grande dame et de son époux, le roi René d'Anjou. La première page des *Historiarum ab inclinatione Romanorum imperii Decades* de Flavio Blondo, un incunable imprimé à Venise en 1483 (inc A25), porte, peintes, les armes de Gilbert de Chabannes, seigneur de Courton, sénéchal de Guyenne, mort en 1493.

D'autres possesseurs doublent les marques d'appartenance, comme Alain de Coëtivy, évêque d'Avignon de 1440 à 1474, qui fait représenter ses armoiries au premier feuillet de son exemplaire de sa *Vie des pères du désert* (ms. 249 (62)) et retranscrire son nom au dernier feuillet.

LES NOTES PERSONNELLES

Outre son nom, le propriétaire d'un manuscrit peut transcrire quelques notes à caractère plus personnel, où il mentionne des événements familiaux dignes de mémoire : mariage, naissances de ses enfants, décès de proches, etc. Un certain F. du Moillart tint ainsi à rappeler dans son livre d'heures (ms. 45 (291)) le vœu qu'il fit en faveur de son fils François, sans doute à l'occasion d'une maladie où la vie de son enfant fut en danger : «Ce dernier jour de décembre mil CCCC III^{XX} et XVIII, je

voué mon filz François à monseigneur saint Glaude et promis y aller ou envoyer ung pèlerin pour mondit filz, ou que mondit filz yroit dedans son âge de quinze ans, dont mondit filz avoit heu quatre ans huit jours devant Noël dernier passé. En tesmoing de sce, je syne sete présente pour soutenance, sce dernier jour de décembre mil CCCC III^{XX} et dix-huit. F. du Moillart.»

L'un des possesseurs du ms. 185 (325) note, lui, la venue de sa nièce, fille de sa défunte sœur, à Montresor, le 13 juillet 1501.

Rares témoins de bibliothèques aujourd'hui disparues, sinon largement dispersées, au fil du temps, ces manuscrits, rescapés des incendies, des inondations, des révolutions ou des bombardements, ou plus souvent de l'incurie des hommes, présentent tous la particularité de posséder aujourd'hui un ex-libris qui prouve leur appartenance à la médiathèque de Poitiers. ■



Ci-contre :
La première page du livre de Flavio Blondo (1483) qui porte les armes de Gilbert de Chabannes, sénéchal de Guyenne.

Page de gauche :
Les armoiries d'Alain de Coëtivy, évêque d'Avignon de 1440 à 1474, sur le premier feuillet de sa *Vie des pères du désert*.

LA MAISON DU MOYEN AGE
Elle est à la fois un département de la médiathèque de Poitiers et elle fait partie, avec la bibliothèque universitaire et le CESC, du pôle associé à la Bibliothèque nationale de France. Dans ce cadre, la médiathèque est amenée à pratiquer une double politique d'acquisitions. Elle achète des ouvrages édités à l'étranger qui viennent compléter ceux de la BNF. La médiathèque a pour mission de couvrir deux domaines : la codicologie, c'est-à-dire l'étude des arts du livre manuscrit, et l'histoire politique, économique et culturelle du bas Moyen Age (fin XIII^e-XV^e siècles).

EXPOSITION D'ÉTÉ

Cet été, la médiathèque François-Mitterrand et le Centre d'études supérieures de civilisation médiévale coorganisent une exposition dans le cadre du 50^e anniversaire du CESC : **Le Moyen Age figuré, de la gravure au numérique, à travers les monuments du Poitou (du 5 août au 27 septembre, salle d'exposition de la médiathèque).**